



**Table ronde : Promouvoir une Agenda 2030 commune et responsable
14 mars 2019 (matin)**

Objectif(s) : Examiner où nous en sommes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en recueillant les points de vue et les expériences des institutions et États membres de l'UE, des organisations de la société civile et des autorités locales afin de mieux comprendre les progrès réalisés et ce qui peut être amélioré à l'avenir à la lumière du Rapport de synthèse commun.

Résultats attendus :

- Meilleure compréhension des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), notamment à partir du Rapport de synthèse commun de l'UE, et des principaux obstacles identifiés jusqu'à présent.
- Bilan collectif des expériences positives des différents acteurs (États membres de l'UE, organisations de la société civile et autorités locales), en particulier en ce qui concerne les solutions innovantes permettant de relever les défis liés aux ODD, telles que de meilleures façons de collaborer, les nouveaux mécanismes de financement, le rôle du secteur privé ou le renforcement des liens entre les ODD.
- Examen conjoint des partenariats multi-parties prenantes en tant qu'outil donnant aux acteurs du développement les moyens d'agir et encourageant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux niveaux national et local.
- Meilleure compréhension de la manière dont la programmation future de l'UE serait guidée par l'Agenda 2030.
- Examen du contexte actuel de la promotion d'un environnement favorable pour la société civile et de son impact sur les efforts entrepris pour faire avancer le programme de développement mondial.
- Examen de la promotion d'un environnement favorable pour la société civile dans le contexte actuel et de l'impact de cette promotion sur l'avancement du programme de développement mondial

Contexte :

Avec l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, le monde s'est engagé à mettre en œuvre un programme commun ambitieux qui façonne déjà la politique de développement aux niveaux local, national, régional et international. Ce nouveau programme et les ODD visent à inscrire les trois piliers du développement durable (protection de l'environnement, durabilité sociale et durabilité économique) ainsi que les droits de l'homme et la justice sociale au cœur des nouveaux efforts déployés à l'échelle mondiale.

Quatre ans plus tard, le moment est venu de s'interroger sur les progrès accomplis, sur ce qui doit être amélioré et, en particulier, sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

L'Union européenne a joué un rôle clé dans le processus ayant débouché sur l'adoption de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD en septembre 2015 (par l'Assemblée générale des Nations Unies). Le nouveau



Consensus européen pour le développement inclut l'engagement de faire le point sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 tous les 4 ans à travers un Rapport de synthèse commun (RSC). Cette année, le premier RSC sera présenté lors du Forum politique de haut niveau. Cet exercice vise avant tout à collecter et à examiner les données et informations pertinentes sur les progrès réalisés jusqu'à présent par l'UE et ses États membres, notamment les aspects essentiels et les bonnes pratiques pouvant inspirer des actions futures. Plus important encore, le RSC devrait nous permettre de comprendre de manière plus approfondie dans quelle mesure la politique de développement de l'UE et les partenaires du développement peuvent contribuer à faire de ce programme commun une réalité dans les années à venir.

Questions d'orientation :

Comment les OSC et les AL participent-elles aux examens nationaux et interagissent-elles avec les autorités nationales ? Dans quelle mesure la tendance actuelle au rétrécissement de la marge de manœuvre des OSC et des AL affecte-t-elle la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ? La localisation des ODD est-elle en train de devenir une réalité ? Dans quelle mesure l'UE coopère-t-elle avec les OSC et les AL afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030 ?

Méthodologie :

Table ronde animée par un modérateur, composée de représentants de la Commission européenne, d'États membres de l'UE, d'organisations de la société civile et d'autorités locales.

En plus de la table ronde, trois sessions parallèles auront lieu dans l'après-midi. Elles porteront sur des domaines plus spécifiques liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et aborderont les sous-thèmes suivants :

- 1) expériences positives de partenariats au niveau local (ODD n° 17 en pratique),
- 2) financement innovant des ODD au niveau local (secteur privé, mobilisation des ressources nationales, partenariats multi-parties prenantes), et
- 3) comment garantir la prise en compte des réalités locales dans les rapports nationaux ? (À la lumière du Rapport national volontaire)